

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LATOUR-BAS-ELNE

- Par arrêté n° 61D/2019 en date du 23 juillet 2019, le Maire de la Commune de Latour-Bas-Elne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Latour-Bas-Elne.
- La procédure de modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Latour-Bas-Elne, a pour objectif :
 - o Ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone 2AU l'Aspre actuellement bloquée ;
 - o Créer une zone 1AU ouverte à l'urbanisation et en préciser les dispositions du règlement écrit ;
 - o Apporter quelques modifications et corrections mineures au règlement écrit du PLU ;
 - o Mettre à jour le plan des annexes du PLU intitulé « Plan des zones à risques d'exposition au plomb, périmètre de ZAC, périmètres fixés par les conventions de Projet Urbain partenarial, périmètres relatifs aux Taxes d'Aménagement.
- Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Latour-Bas-Elne du **mardi 3 septembre 2019 au lundi 7 octobre 2019 inclus à 17h00**, soit pendant 35 jours consécutifs.
- Monsieur Christian ROLANDO, enseignant chercheur a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Madame La Présidente du Tribunal Administratif de MONTPELLIER par décision N° E19000095/34 en date du 14 juin 2019.
- Les pièces du dossier d'enquête publique, le cas échéant les avis émis par les Personnes Publiques Associées et consultées, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Latour-Bas-Elne – Avenue du Tech – 66200 LATOUR-BAS-ELNE pendant la durée de l'enquête du **mardi 3 septembre 2019 au lundi 7 octobre 2019 inclus à 17h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (hors jours fériés).
- Il sera en outre disponible et consultable durant l'enquête publique sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : **www.latour-bas-elne.com**.
- Durant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique au siège de la Mairie – avenue du Tech – 66200 LATOUR-BAS-ELNE.
- Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie de LATOUR-BAS-ELNE – Avenue du Tech – 66200 LATOUR-BAS-ELNE.
- Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : **plu.lbe@orange.fr**.
- Les observations, propositions et contre-propositions transmises par voies postale ou électronique seront versées au registre d'enquête et consultable sur le site internet de la Commune : **www.latour-bas-elne.com**.
- Une note synthétique de présentation, réalisée dans le cadre du dossier d'enquête publique sur le projet de modification N° 1 du PLU de la Commune comprenant les informations environnementales est jointe au dossier.
- La demande d'examen au cas par cas préalable à l'évaluation environnementale ainsi que la décision n° MRAe 2019DK0103 du 25 avril 2019 de l'autorité environnementale dispensant d'évaluation environnementale seront jointe au dossier de l'enquête publique.
- Cette décision peut être consultée sur les sites internet suivant :
www.mrae.developpement-durable.gouv.fr – www.sidedeveloppement-durable.gouv.fr.
- Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de LATOUR-BAS-ELNE – Avenue du Tech – 66200 LATOUR-BAS-ELNE dès la publication de l'arrêté N° 61D/2019 en date du 23 juillet 2019, prescrivant l'enquête publique.
- Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de LATOUR-BAS-ELNE – Avenue du Tech – 66200 LATOUR-BAS-ELNE – salle du Conseil Municipal pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :
 - o le **mardi 3 septembre 2019 de 9h à 12h**,
 - o le **samedi 14 septembre 2019 de 9h à 12h**,
 - o le **lundi 7 octobre 2019 de 14h à 17h**.
- A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en Mairie de LATOUR-BAS-ELNE – Avenue du Tech – 66200 LATOUR-BAS-ELNE et à la Préfecture des Pyrénées-Orientales pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- Il sera également publié sur le site internet de la Commune : **www.latour-bas-elne.com**.
- Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès de la Mairie dans les conditions prévues au livre III du Code des relations entre le public et l'administration.
- Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification N° 1 du PLU, il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification N° 1 du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Le Maire
Mairie de Latour-Bas-Elne – Avenue du Tech – 66200 LATOUR-BAS-ELNE – 04.68.22.22.30.



Le Maire
Pierre ROGE